

Règlement du challenge breton

Art. 1 – Objet

L'objet de ce challenge est de classer les joueurs (licenciés dans le comité de Bretagne) qui participent à certaines compétitions bretonnes et de distribuer les PE et PP attribués par la FFB au comité de Bretagne. Ce challenge regroupe les épreuves du comité par quatre (Patton breton) et tous les tournois régionaux et festivals organisés par les clubs bretons inscrits au challenge. La liste des tournois régionaux homologués est consultable sur le site du comité de Bretagne de bridge ainsi que sur le calendrier des compétitions. En y participant, les joueurs marquent des points de challenge (PC) dont l'addition donne le classement individuel de ce challenge et ce, par catégorie.

L'indice de compétition des joueurs pris en compte pour chaque calcul, est l'indice de compétition connu (références : le logiciel de calcul MagicContest et le site de gestion de la FFB) à la date de l'épreuve.

Art. 2 – Points de challenge (PC)

Chaque compétiteur marque des PC en fonction de sa place et/ou de sa performance suivant un barème en fonction du tournoi (type et taille). Dans les épreuves par paires, 25% des participants auront des PC. Une prime en PC sera attribuée aux premiers joueurs de la catégorie Challenge dans les tournois par paires, même s'ils ont participé avec des joueurs d'une série supérieure à la leur (voir détail ci-dessous).

Tournois régionaux : La dotation est fonction du nombre de tables jusqu'au ¼ du classement :

- moins de 30 tables : 16 paires : 100-95-90-85-80-75-70-65-60-55-50-45-40-35-30-25

- 30 à 45 tables : 20 paires : 120-110-105-100-95-90-85-80-75-70-65-60-55-50-45-40-35-35-30-30

- plus de 45 tables : 25 paires : 150-140-135-130-125-120-115-110-105-100-95-90-85-80-75-70-65-60-55-50-50-45-45-40-40

Pour les tournois en 2 séances (au moins 54 donnes), ces points sont augmentés de 50%, en 3 séances (au moins 81 donnes), de 75%.

Prime : Les joueurs de la catégorie Challenge des huit premières paires comportant un ou deux joueurs de la catégorie Challenge auront un bonus de 40-35-30-25-20-15-10-10 PC.

Patton breton : La dotation est fonction du stade atteint et du nombre de donnes jouées.

Phase de poule

- 1ers des Poules : 40 pts cumulables avec les dotations ultérieures
- Seconds des Poules : 20 pts cumulables avec les dotations ultérieures

Phase finale : attributions non cumulables

- Gagnant : 300 pts – 2^{ème} : 250 pts – 3 et 4^{ème} : 200 pts – 5^{ème} à 8^{ème} : 150 pts
- Autres Finalistes : 120 pts
- Autres Demi-finalistes : 80 pts

Cas particulier : si pour une raison exceptionnelle, le nombre de tournois comptant pour le challenge était inférieur à 10, la dotation pour chaque catégorie serait divisée par 2.

Art.3 – Répartition et attribution des PE et des PP

Seuls les licenciés du comité de Bretagne y participent.

Le challenge fera l'objet de 3 classements différents des joueurs, un pour chaque catégorie. L'attribution dans chaque série sera fonction de la dotation globale du comité connue en cours de saison.

Les PP seront distribués : Expert (60%) - Performance (30 %) - Challenge (10 %),

Les PE seront distribués : Expert (5%) - Performance (40%) - Challenge (55%).

Ces pourcentages peuvent varier en fonction du nombre de joueurs récompensés et des possibles ex æquo dans chaque catégorie (maximum de + ou – 1%)

L'attribution en PP ne peut dépasser 30 PP par joueur.

Un classement sera établi pour chaque catégorie et les joueurs seront récompensés en fonction de leur place dans leur catégorie jusqu'à distribution complète de la dotation. Seront récompensés :

- Au moins quarante Expert (PP et PE)
- Au moins quarante Performance (25 en PP et 40 en PE)
- Au moins quarante Challenge (10 en PP et 40 en PE)

Art.4 – Correspondance Catégorie / IC / Challenge Breton

Catégorie	Indice de compétition	Catégorie Challenge Breton
N	100	Expert
Expert +	95 89 83	
Expert	77 71 65	
Performance +	59 53	Performance
Performance	49 45	
Challenge +	41 37 33	Challenge
Challenge	29 25	